



RALLYE DU VALLON DE MARCILLAC Moderne – VHC – VHRS -VMRS

Additif Organisation N°2 : Règlement Particulier Moderne et VHC*

Lieu : Marcillac-Vallon
Date : 04/03/2025
Heure : 12:00

Article 1.3.1P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement par mail.
L'heure de convocation aux vérifications techniques sera donnée lors de la prise du carnet d'itinéraire.
Les vérifications des documents auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraire à la Salle des fêtes de Marcillac Vallon.
Les concurrents devront obligatoirement présenter les originaux des documents suivants :
Permis de conduire en cours de validité, Licence valable pour l'année en cours.
Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture.
Aucune photocopie ne sera faite le jour des vérifications administratives.

Pour les concurrents souhaitant participer à la séance d'essai les vérifications des voitures sont obligatoires avant la séance et devront être effectuées le vendredi 21 mars 2025 de 10h30 à 12h30 : Établissement ROMIGUIERE, ZA du Vallon 12330 Saint Christophe

Les vérifications des voitures pour tous les autres concurrents auront lieu le vendredi 21 mars Établissement ROMIGUIERE, ZA du Vallon 12330 Saint Christophe de 15H00 à 20H00.
L'accueil des équipages avec leur remorque sera effectué par fléchage à l'ancien camping de Marcillac Vallon.
A l'issue des vérifications techniques, les voitures devront être placées en parc fermé de départ à partir de 18H00 à tour de ville.12330 Marcillac Vallon. Depuis Saint Christophe ou depuis Escandolières suivre le Road book pour se rendre au shakedown, ou à l'assistance ou au parc de départ à Marcillac.

Bon pour accord
10 mars 2025



Président de la Ligue – M.VERGNES

*sous réserve de validation par le Collège des Commissaire Sportifs

Le Président du comité d'organisation
Guillaume FAYET